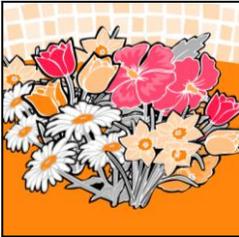


# Bannish

## Chasse Odeurs / Désodorisant à usage multiples

# FICHE TECHNIQUE

### DESCRIPTION



Parfumé très agréablement **BANNISH** est un composé désodorisant et assainissant de grade industriel, qui contrôle et élimine à la source toute odeur désagréable organique, chimique ou due à la fumée. **BANNISH** élimine efficacement les mauvaises odeurs de toilettes, poubelles, conteneurs à rebuts, casiers, armoires, salles d'essayage et n'importe où il y a des mauvaises odeurs, par une agréable fragrance. **BANNISH** peut aussi être ajouté aux solutions de lavage de planchers et de tapis.

Bien que la vocation naturelle de **BANNISH** soit de tuer les odeurs d'origine bactérienne, son contenu de chlorure d'ammonium quaternaire fait de **BANNISH** un assainisseur extrêmement efficace contre une grande variété de bactéries gram-positifs et gram-négatifs.

**BANNISH** est inoffensif sur toute surface lavable.

### MODE D'EMPLOI

**MOQUETTES:** Pour éliminer les odeurs de fumée, urine, vomissement, moisissure et autres odeurs désagréables, ajoutez 60 ml à 4.55 L d'eau. Hautement recommandé pour usage dans les extracteurs à eau chaude. Pour application directe sur les odeurs de moquette, verser quelques gouttes de **BANNISH** pur sur la source de l'odeur. **LAVAGE À LA MACHINE :** Utiliser 65 ml dans 4.55 L d'eau de rinçage dans la machine, les réservoirs et les seaux pour éliminer l'odeur de "sol mouillé". **DÉSODORISANT D'AIR AMBIANT:** Vaporisez légèrement en l'air pour détruire les mauvaises odeurs.

**MAISONS DE RETRAITE ET HÔPITAUX:** Verser quelques gouttes de produit non dilué dans bacs de lit, urinoirs, toilettes, bouteilles de drainage, urinoirs, toilettes portatives, etc.,

Consulter un représentant GILCO pour plus d'information.

### PROPRIÉTÉS

Apparence :	Liquide
pH (1% solution) :	~7.5
Solubilité :	Instant
Parfum :	Floral
Couleur	Naturel

### PRÉCAUTIONS

#### CODE EMBALLAGE

4 L  
4 x 4 L  
20 L  
200 L

Ne pas utiliser sur des surfaces qui rentrent en contact avec la nourriture. Ne pas entreposer dans les lieux de transformation ou d'entreposage des aliments. Ne pas contaminer les produits alimentaires. Toutes les surfaces sujettes à contact avec de la nourriture doit être rincée à l'eau potable.